

## [Texte]

So once again we find our policy being made in the U.S. Once again democracy is sacrificed. Once again we find ourselves appearing before a committee to be consulted about a policy direction that will have major consequences for our 2.2 million members when, in fact, a decision has already been made. At least the 1985 hearings on entering free trade with the U.S. maintained a pretence of consulting Canadians. Now even that has been dropped.

Why has the government decided to be part of these negotiations? The argument put forward most frequently is that Canada must be there to protect its interests, to protect the gains it achieved under the FTA. We disagree.

In the first place, why should we believe that the Mulroney government will protect the interests of Canadian workers in a negotiation involving Mexico when it did not protect their interests in the Canada-U.S. negotiations? If Canada enters negotiations it will be with a view to reaching a trilateral trade deal. Such a deal will be an extension of the Canada-U.S. deal, with some modifications to account for specific Mexico interests.

The Canada-U.S. deal has not been in the best interests of Canadians generally. Whatever small benefits accrued to business from increased market access, Canada has paid an enormously high economic, political, and social price. To extend this agreement is to make matters worse. It is to accelerate the negative effects.

We believe the government's desire to enter the U.S.-Mexico negotiations in order to protect alleged FTA gains is not the real reason. If such were the case, the provisions of the FTA are, as negotiator Gordon Ritchie noted, "sufficient to ensure that Canada's interests are protected".

If it turns out that a U.S.-Mexico deal significantly impairs so-called benefits expected under the FTA, it provides a remedy. Canada can invoke article 2011, the nullification and impairment clause, to demand compensation from the Americans for removing benefits expected under the FTA.

The real reason is simply that the Conservative government and business want a continental free trade accord. The real agenda, as Michael Hart has noted, is "to lock in the market orientation of the economy, to limit the power of government to intervene, to give the transnational corporations maximum freedom to manage trade, to organize finance and production, and to appropriate profits in accordance with their own priorities".

Extending free trade to Mexico is important primarily because of its extremely low wages and absence of other regulatory obstacles, particularly in the *maquiladora* border zone. An integrated market that includes Mexico becomes an important tool for corporations to further undermine Canadian labour and social standards, as well as regulatory regimes such as those designed to protect the environment.

## [Traduction]

Une fois encore, notre politique s'est décidée aux États-Unis et une fois de plus, on a sacrifié les principes démocratiques. Une fois de plus, nous comparaissons devant un comité, en principe pour être consultés sur une orientation politique qui aura des répercussions considérables pour nos 2,2 millions de membres, alors qu'en fait la décision a déjà été prise. Avant d'amorcer la négociation de l'Accord du libre-échange en 1985, on avait au moins fait semblant de consulter les Canadiens en tenant des audiences, mais aujourd'hui, on ne s'en donne même plus la peine.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de participer à ces négociations? L'argument qu'on avance le plus souvent, c'est que le Canada doit être là pour protéger ses intérêts et maintenir les gains acquis en vertu de l'ALE. Nous rejetons cet argument.

En premier lieu, quelles raisons a-t-on de croire que le gouvernement Mulroney va protéger les intérêts des travailleurs canadiens au cours des négociations avec le Mexique, alors qu'il ne l'a pas fait lors de nos négociations avec les États-Unis? Si le Canada participe aux négociations, c'est en vue d'avoir un accord tripartite. Cet accord ne sera que le prolongement de l'accord canado-américain, auquel on aura rajouté quelques modifications pour tenir compte des intérêts spécifiques du Mexique.

De façon générale, l'accord entre le Canada et les États-Unis n'a pas vraiment favorisé les Canadiens. Même si les entreprises ont obtenu quelques nouveaux débouchés, le Canada a dû pour cela payer un prix énorme au plan économique, politique et social. Élargir ce programme ne ferait qu'aggraver les choses et en accélérer les répercussions négatives.

Nous pensons que si le gouvernement souhaite participer aux négociations entre le Mexique et les États-Unis, ce n'est pas vraiment pour protéger les gains acquis en vertu de l'ALE; comme l'a fait remarquer le négociateur Gordon Ritchie, les dispositions de l'ALE sont «suffisantes pour assurer la protection des intérêts du Canada».

Et si l'accord mexico-américain réduisait les prétendus avantages que l'on est censé retirer de l'ALE, la solution existe, puisque le Canada peut invoquer l'article 2011, qui s'applique au cas où une mesure semble annulée pour réduire un avantage, et exiger une compensation de la part des Américains.

La raison véritable, c'est que le gouvernement conservateur et les entreprises sont en faveur d'un accord de libre-échange continental. Comme l'a fait remarquer Michael Hart, l'intention est effectivement «de fixer l'orientation économique du marché, de limiter le pouvoir d'intervention des gouvernements, de donner toute la latitude possible aux sociétés transnationales en matière d'échanges commerciaux, d'organiser le financement et la production, et de recueillir des bénéfices conformément à leurs propres priorités».

Il est important d'inclure le Mexique dans cet accord de libre-échange essentiellement parce que c'est un pays où les salaires sont très bas et où il n'existe pas de réglementation, en particulier dans la zone frontalière du *maquiladora*. Un marché intégré qui inclut le Mexique permettrait davantage aux entreprises de continuer à saper les normes canadiennes relatives à la main-d'oeuvre et à la société, ainsi que les régimes de réglementation, tels que les régimes conçus pour la protection de l'environnement.